
**BUREAU SYNDICAL du 23 février 2021
à Castillon-La-Bataille**

Date de convocation : le 16 février 2021

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents votants : 13

Madame : KRIER Fabienne, REGIS Marie-France, POIVERT Liliane

Messieurs : BUISSON Philippe, COSNARD Jérôme, LEGRAND Jacques, GARANTO Antoine, BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, BECHEAU Philippe, LAURET Bernard, ROBERT Pierre, SAHRAOUI Marc

Membres excusés :

Ordre du jour :

- I. Installation du Bureau Syndical
- II. Avis de compatibilité SCoT
 - Révision du PLU de Vérac
 - Révision du PLU de Mouliets-et-Villemartin
 - Agrandissement du Super U de Galgon
- III. Préparation budgétaire 2021
- IV. Nouvelle organisation du travail.
- V. Question(s) diverse(s)

I. Installation du Bureau Syndical

Monsieur Jacques BREILLAT
Président du PETR du Grand Libournais
1^{er} Vice-Président de la CdC Castillon-Pujols
Maire de Castillon-la-Bataille
Conseiller Départemental des Coteaux de Dordogne

Il déclare, en préambule, le Bureau du PETR du Grand Libournais installé.

Délibération D01/2021 :

Vu la délibération n°D18/2020 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 relative à la composition du bureau syndical ;

Le Président rappelle que sont appelés à siéger au Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais les membres du Comité Syndical suivants :

- le Président : Jacques BREILLAT,
- les vice-présidents :
 - 1^{er}/Philippe BUISSON – *Relations institutionnelles* et Président de la CA du Libournais
 - 2nd/Philippe BECHEAU - *Economie*
 - 3^{ème}/ Antoine GARANTO - *Mutualisations*
 - 4^{ème}/Marc SAHRAOUI - *Tourisme*
 - 5^{ème}/Jérôme COSNARD - *Revitalisation*
 - 6^{ème}/Liliane POIVERT – *LEADER*
 - 7^{ème}/Fabienne KRIER – *Alimentation locale*
 - 8^{ème}/Jacques LEGRAND - *SCoT*
 - 9^{ème}/Sébastien LABORDE – *Santé*
- les présidents des EPCI :
 - Gérard CESAR (CdC Castillon-Pujols),
 - Bernard LAURET (CdC du Grand Saint-Emilionnais),
 - Marie-France REGIS (CdC du Fronsadais),
 - Pierre ROBERT (CdC du Pays Foyen).

Après que Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais, ait procédé à l'appel nominal des membres, il déclare installé le nouveau Bureau Syndical.

II. Avis de compatibilité SCoT

- Révision du PLU de Vérac

Le Président Jacques BREILLAT souhaite la bienvenue à Monsieur le Maire de Vérac, Dominique BEC, ainsi qu'à son Adjointe, Madame Karine MAUBERT-SBILE.

Ils sont invités à présenter le projet de révision du PLU de la commune de Vérac.

Délibération D02/2021 : Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vérac

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 6 octobre 2016 approuvant le SCoT du Grand Libournais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 transformant le Syndicat Mixte de Pays du Libournais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi dite Grenelle II) ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.131-4 et suivants, L.142-1 et suivants et L.151-1 et suivants ;

Vu le dossier de révision du PLU de la commune de Vérac enregistré le 23/11/2020 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais pour avis ;

Considérant les observations et remarques détaillées dans la note technique ci-jointe ;

Le Bureau Syndical constate que le projet de PLU de la commune de Vérac est globalement compatible avec le SCoT.

En conséquence, le Bureau Syndical donne, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la révision du PLU de la commune de Vérac et recommande, pour une parfaite compatibilité avec le DOO du SCoT, de prendre en compte les remarques suivantes :

- justifier de la ressource en eau potable et de la capacité de la station d'épuration pour l'ouverture de la zone AU écoquartier ;
- revoir le zonage et/ou le règlement sur les hameaux de : Pérot, les Gaussens, Bois de la Fenêtre et Godineau, afin d'y interdire tout nouveau logement ;
- préciser règlementairement l'obligation de bande tampon de 10 mètres dans la zone AU ;
- réduire le nombre de bâtiments pouvant changer de destination en zone A ;
- compléter les mesures de protection au titre des paysages (cônes de vue) et des éléments de patrimoine remarquables.

- **Révision du PLU de Mouliets-et-Villemartin**

Le Président Jacques BREILLAT souhaite la bienvenue à Monsieur le Maire de Mouliets-et-Villemartin, Patrick COUTAREL, ainsi qu'à son Adjointe, Madame Gislaine MONBOUCHET.

Ils sont invités à présenter le projet de révision du PLU de la commune de Mouliets-et-Villemartin.

Délibération D03/2021 : Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Mouliets-et-Villemartin

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 6 octobre 2016 approuvant le SCoT du Grand Libournais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 transformant le Syndicat Mixte de Pays du Libournais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi dite Grenelle II) ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.131-4 et suivants, L.142-1 et suivants et L.151-1 et suivants ;

Vu le dossier de révision du PLU de la commune de MOULIETS-ET-VILLEMARTIN enregistré le 14/12/2020 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais pour avis ;

Considérant les observations et remarques détaillées dans la note technique ci-jointe ;

Le Bureau Syndical constate que le projet de PLU de la commune de Mouliets-et-Villemartin est compatible avec le SCoT.

En conséquence, le Bureau Syndical donne, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la révision du PLU de la commune de Mouliets-et-Villemartin et recommande, pour une parfaite compatibilité avec le DOO du SCoT, de prendre en compte la remarque suivante : reclasser la zone UC du secteur de La Flamengue en zone A afin de limiter l'exposition des futurs habitants au risque d'inondation sur des zones non concernées par le PPRI mais inondées lors des forts épisodes pluvieux.

Monsieur Jean-Charles JOURDAN
Directeur du PETR du Grand Libournais

Il précise que la maîtrise d'œuvre de la révision du PLU de Mouliets-et-Villemartin a été portée par le PETR (accompagné pour la partie environnementale par un cabinet spécialisé). Il remercie notamment Julien MAGNAC pour son travail, ainsi que Virginie BROUILLAC (cheffe de projet SCoT et cheffe du service ADS) et Philippe CIANFARRANI (chargé de projet Observation) pour leur précieux concours.

- **Agrandissement du Super U de Galgon**

Le Président Jacques BREILLAT rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'un examen, dans le cadre de la modification du PLU de Galgon, dont la compatibilité a été examinée en 2020.

Il cède la parole à Jacques LEGRAND, qui procède à une présentation de la note technique de compatibilité.

III. Préparation budgétaire 2021

Le Président Jacques BREILLAT précise que, depuis 2014, les budgets successifs du PETR se sont fortement appuyés sur les excédents reportés de Fonctionnement, pour équilibrer (sans augmentation de cotisation) le développement des activités syndicales, et notamment le déploiement d'une ingénierie territoriale (qui est passée de 4,5 ETP en 2014, à 16 en 2021).

Il constate qu'en 2021, une augmentation de la cotisation des EPCI-FP adhérents est devenue nécessaire, au regard des engagements déjà pris et des ambitions affichées, et cela dans un contexte nouveau de déficit reporté (50.000€ en 2020).

Il cède la parole à Jean-Charles JOURDAN pour une présentation de 3 scénarii, allant d'une augmentation de +0,15€/habitant à +0,60€/habitant.

Monsieur Philippe BUISSON

1^{er} Vice-Président du PETR du Grand Libournais

Président de la CA du Libournais

Maire de Libourne

Sans remettre en cause les ambitions de travail du PETR, il souligne néanmoins que le contexte sanitaire induit par la crise de la COVID19, a contraint les collectivités à massivement soutenir le tissu économique, et cela malgré un manque de lisibilité en matière de recettes fiscales en provenance de ce même tissu économique.

C'est pour cela, qu'il privilégie le scénario actant la plus petite augmentation.

Monsieur Bernard LAURET

Président de la CdC du Grand Saint-Emilionnais

Mairie de Saint-Emilion

Il souscrit totalement aux craintes formulées par Philippe BUISSON, et rappelle que le Grand Saint-Emilionnais (comme le Libournais) va devoir supporter, en 2021, les lourdes dépenses occasionnées par l'accueil du Tour de France en juillet.

Monsieur Philippe BECHEAU

Vice-Président du PETR du Grand Libournais

1^{er} Vice-Président de la CdC du Grand Saint-Emilionnais

Maire de Saint-Philippe-d'Aiguilhe

Il constate que le premier scénario ne retient pas la création du poste de chargé de mission « Territoires d'Industrie », pourtant acté, avec la Région, dans le cadre de la mise en œuvre du *Contrat de Dynamisation et de Cohésion*. Il rappelle que ce poste avait fait l'objet d'un consensus territorial, à partir du moment où il était transféré de la CA du Libournais au PETR.

A défaut, il relève que sa délégation n'aurait plus aucun sens.

Madame Fabienne KRIER

Vice-Présidente du PETR du Grand Libournais

Conseillère communautaire à la CA du Libournais

Maire de Bayas

Elle constate également que le poste de la chargée de projet Alimentation n'est pas reconduit. Elle exprime sa gêne quant à poursuivre l'animation territoriale, actuellement en cours, dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT), si le PETR était amené à tout arrêter en juillet prochain.

Tout comme Philippe BECHEAU, elle relève que sa délégation n'aura plus réellement de sens.

Monsieur Antoine GARANTO

Vice-Président du PETR du Grand Libournais

Conseiller communautaire remplaçant à la CdC du Fronsadais

1^{er} Maire-Adjoint de la Mairie de Mouillac

Il rappelle qu'il a toujours combattu la posture qui consiste à se focaliser sur le montant de la cotisation, plutôt que sur l'objet même des mutualisations que permet le PETR. Il rappelle que le PETR a montré, par le passé, sa souplesse, quand, par exemple, en 2018, le montant de la cotisation a été augmenté de +0,33€/habitant l'espace d'une année, pour permettre le portage de l'étude de Gouvernance GEMAPI.

Philippe BUISSON reconnaît qu'il va être difficile de ne pas faire face aux actions en cours et aux engagements passés avec les partenaires.

Le Président Jacques BREILLAT propose, en conclusion, de demander à Jean-Charles JOURDAN de retravailler le premier scénario, en y intégrant les coûts induits par les actions en cours et celles à venir (au regard des engagements passés).

IV. Nouvelle organisation du travail

Le Président Jacques BREILLAT précise que les communes de Néac et de Saint-Denis-de-Pile ont dénoncé, en fin d'année dernière, la convention qui les liait au PETR dans le cadre de l'ADS. Il s'ensuit un besoin de réorganisation du service ADS, à travers :

- la mise à disposition d'Emmanuel LELARGE, à compter du 1^{er} avril, auprès de la Mairie de Saint-Denis-de-Pile,
- la reprise à temps plein d'Emilie RICARD, et passage à temps plein sur l'ADS,
- le passage à un temps de travail hebdomadaire de 37h30 pour le service ADS.

Délibération D04/2021 : Autorisation à passer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Denis-de-Pile dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE : Autorise le Président à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

V. Actualités

- **SCoT : Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

Monsieur Jacques LEGRAND
Vice-Président du PETR du Grand Libournais
1^{er} Vice-Président de la CA du Libournais
Mairie de Vayres

Il précise que va être prochainement discuté au Parlement le projet de loi portant *Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience*. Il souhaite attirer l'attention sur l'objectif de ZAN qu'il contient.

Une note de la Fédération nationale des SCoT a été produite à ce sujet (ci-jointe). Il invite ses collègues à en prendre connaissance, et propose d'en rediscuter à l'occasion d'une prochaine réunion.

- **Contractualisations : Elaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Grand Libournais**

Le Président Jacques BREILLAT précise que la future contractualisation avec l'Etat sera portée par le PETR, pour le compte de ses 5 EPCI-FP constitutifs. Il rappelle que Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne organise une réunion le 17 mars prochain à ce sujet.

Cette date devrait marquer le lancement de la phase d'élaboration du contrat. C'est Jean-Charles JOURDAN qui pilotera techniquement la démarche, en étroite collaboration avec les 5 EPCI-FP composant le Grand Libournais.

- **GEMAPI : Délégation de maîtrise d'ouvrage des EPCI-FP au PETR**

Antoine GARANTO rappelle que le PETR va assurer le portage technique de cette délégation et la coordination avec les EPCI-FP impliqués (CALI, Fronsadais, Grand Saint-Emilionnais, Castillon-Pujols et le Secteur de Saint-Loubès). C'est Jean-Charles JOURDAN qui assurera la bonne exécution de la mission, en partenariat avec les services d'EPIDOR, du Département de la Gironde, de la CA du Libournais (services Environnement et Marchés Publics) et de l'agence départementale Gironde Ressources. Les prochaines étapes sont :

- le vote du budget annexe GEMAPI et signatures des 5 conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, entre les EPCI-FP et le PETR ;
- les dépôts des dossiers de demande de subvention auprès de la DDTM et du Département de la Gironde ;
- la mise en concurrence en vue de la définition de la maîtrise d'œuvre.

- **Tourisme : Mise en œuvre du plan d'actions relatif à la mise en tourisme des vallées**

Monsieur Marc SAHRAOUI

Vice-Président du PETR du Grand Libournais

Vice-Président de la CdC du Pays Foyen

Maire-Adjoint à Sainte-Foy-la-Grande

Il rappelle que le PETR a porté en 2019 et 2020 une étude sur la mise en tourisme des vallées. Il appartient maintenant aux EPCI-FP de se saisir de son programme d'actions, notamment dans la perspective de la signature de nouveaux contrats, tel que le CRTE. C'est Estelle PROFIT qui assure l'animation et la coordination de cette mission.

Il relève, parmi d'autres sujets, que la question du tracé de la future Vélo Route de la vallée de la Dordogne reste à trancher. Il précise que la Région Nouvelle-Aquitaine attend toujours un arbitrage des collectivités riveraines.

En outre, il informe de la tenue, le 18 février, de l'audition du PETR par le Département et Gironde Tourisme, dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la première mouture de la Convention d'Actions Touristique (CAT), que porte le PETR pour le compte de ses 5 EPCI adhérents.

Le bilan fait apparaître que les réalisations représentent à peine la moitié du programme prévisionnel. Pour 2021, le PETR propose seul 3 actions, rendue possible par le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication et d'une stagiaire :

- création d'une page portail de Destination,
- mise en place d'une animation territoriale de référencement,
- communication élargie autour de l'observatoire.

- **LEADER : Mise en œuvre du programme 2014-2021 et perspectives 2021-2027**

Madame Liliane POIVERT

Vice-Présidente du PETR du Grand Libournais

Vice-Présidente de la CdC Castillon-Pujols

Maire de Saint-Pey-de-Castets

Conseillère départementale des Coteaux de Dordogne

Elle précise que le 18 janvier s'est tenu le premier Comité de Programmation LEADER de la nouvelle mandature. Outre la sélection et la programmation de nouveaux dossiers, il a été acté un élargissement des critères d'éligibilité.

Elle rappelle que, depuis le mois d'octobre, c'est un binôme, constitué de Jérôme MOREAU et de Mathieu BARRA, qui assure l'animation et la gestion du programme.

Elle reconnaît que l'enjeu des mois à venir est double : augmenter le niveau de consommation des crédits et préparer une nouvelle candidature pour la période 2021-2027.

Elle précise qu'après le Comité de Programmation de janvier, 570.529€ restent encore disponibles (soit 54% de l'enveloppe totale) :

- payés : 103.168€ (10%),
- programmés : 200.473€ (19%)
- sélectionnés : 175.830€ (17%).

- **PAT : Emergence et élaboration du programme d'actions**

Fabienne KRIER rappelle que le PETR est engagé, jusqu'en juillet, dans l'élaboration d'un programme d'actions en faveur de l'alimentation locale. C'est Laurie JOUBERT qui assure l'animation et la coordination de la démarche auprès des acteurs locaux.

Après une phase de diagnostic territorial (réalisé en 2020), une première série de 5 ateliers territoriaux (Fronsadais le 1^{er} février, Libournais le 5 février, Grand Saint-Emilionnais le 10 février, Castillon-Pujols le 17 février, Pays Foyen en attente d'une date) a été engagée. Suivra une série de 5 ateliers thématiques (Foncier/Installation/Emploi ; Production ; Environnement ; Santé/Social ; Restauration collective). La formalisation du programme d'actions est attendu pour début juillet. A l'issue, une labellisation « Projet Alimentaire Territorial (PAT) » par le Ministère de l'Agriculture sera demandée, et permettra d'accroître la lisibilité de la démarche Grand Libournais, tout comme celles des différents partenaires parties-prenantes, qu'ils soient publics ou privés.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
le 24 février 2021,

Jacques BREILLAT
Président

